

### Cause de béatification de Marie de l'Incarnation

— o —

Le postulateur de la cause de béatification de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, à Rome, Monsieur l'abbé Caze-nave, écrit à la supérieure des Ursulines de Québec, que la congrégation antipréparatoire sur la vertu de la Vénérable Mère devant se réunir le matin du 12 mars prochain, il est d'usage que les intéressés prient devant le Saint Sacrement exposé

A ces fins Monseigneur l'Archevêque permet aux religieuses Ursulines d'avoir dans leur église l'exposition solennelle du Saint Sacrement pendant 24 heures consécutives, du 11 au 12 mars, après la célébration de la sainte messe.

Le public est invité à visiter le pieux sanctuaire des Ursulines, et à prier à l'intention d'obtenir du Cœur de Jésus, que l'illustre servante que Dieu a tant aimée, sa prochaine béatification, et les miracles qui hâteront la succès de cette cause si chère à tous les cœurs catholiques.

Monastère des Ursulines,

Québec, 26 fév. 1907.

---

### Les enfants et la communion fréquente

— o —

Dans le décret du 20 décembre 1905, Pie X recommande spécialement de promouvoir la communion fréquente et quotidienne dans les séminaires, " de même (ajoute-t-il, art. 7.) dans les autres maisons d'éducation chrétienne. "

Plusieurs directeurs d'âmes ont pensé 1. que le décret excluait les jeunes enfants de la communion fréquente, à cause de la légèreté de leur âge et du danger qu'il y a de les exposer à l'hypocrisie ; 2. qu'en tout cas, le décret restreignait la pratique de la communion fréquente et quotidienne aux enfants qui vivent dans les maisons d'éducation chrétienne (pensionnats.)